



CAP – du 12 Février 2025

Déclaration Liminaire :

Madame la Présidente,

FO Greffe se félicite de la première vague de requalification des adjoints administratifs faisant fonction de greffier dans le corps des greffiers et qui vont donc rejoindre cette CAP.

D'autres vont la quitter au profit de la CAP des cadres et nous ne pouvons qu'être satisfait pour ces 1500 greffiers principaux et fonctionnels qui ont pu être promu dans ce nouveau corps des cadres-greffiers, réforme issue de longues discussions et d'un travail de qualité entre les organisations syndicales signataires et la DSJ.

Enfin hier ont débuté les discussions autour de la revalorisation et de la reconnaissance des DSGJ qui, espérons-le, aboutiront rapidement.

Ces promotions vont nécessairement bouleverser l'organisation des juridictions, et c'est donc l'occasion pour **FO Greffe**, de rappeler, comme il le fait depuis un certain temps, la nécessité d'établir dans **TOUTES** les juridictions un organigramme clair et précis : **QUI FAIT QUOI ET OÙ ?!** Sans cet organigramme, nous allons voir encore des disparités trop importantes entre les juridictions et allons, sans aucun doute, être trop souvent saisis par nos collègues sur le terrain.

Un rapport établi par FRANCE STRATEGIES et publié le 9 décembre 2024, est venu alerter sur l'effondrement de l'attractivité de la Fonction Publique.

Sur 2010/2020, il existait un poste ouvert pour 12 candidats et en 2022 nous sommes tombés à un poste pour 4 candidats !

En 2018, 5% des postes offerts n'étaient pas pourvus. En 2022, c'était 15%.

Deux des principales raisons relevées par ce rapport sont la faible rémunération des agents publics et les conditions de travail dans nos administrations.

Dans les 28 rapports pédagogiques que nous avons à étudier aujourd'hui, vous pourrez très souvent constater les conditions de travail difficiles de nos collègues. Nous pouvons d'ailleurs être surpris qu'il n'y ait pas plus de collègues stagiaires jetant l'éponge en découvrant le fonctionnement de nos juridictions.

En ces temps d'incertitude budgétaire, vous avez toujours les moyens d'agir sur les conditions de travail !

Une sensible augmentation des signalements et saisines de nos collègues nous démontrent la dégradation de ces conditions.

Ces conditions ne sont pas seulement matérielles. Le management en fait partie.

Comme toujours, la pression d'en haut, redescend échelon par échelon jusqu'à écraser ceux en bas de l'échelle : intimidation, chantage, mépris, ordres de type militaire, mise en cause, défiance... sont des attitudes de plus en plus fréquentes.

Il est urgent d'insuffler un vent de bienveillance à l'égard de nos collègues de tout corps. Le « **fonctionnaire-bashing** » dont font preuve nos dirigeants ne doit pas entrer dans nos murs.

NON, nos collègues ne sont pas des fainéants !

NON nos collègues ne sont pas des petites natures fragiles !

Ils ont le sens du service public mais ils ont besoin d'exercer leurs fonctions dans des conditions optimales.

Et ce n'est pas le faible nombre de recours qui doit être ressenti comme le signe d'un bon management. Nos collègues n'ont juste plus foi en nos instances et pensent que cela va juste mobiliser leur temps sans espoir de décision favorable.

FO Justice – le 12 Février 2025

